

Total hors options : 3 185,00 €**OPTIONS RETENUES**

Description	PU TTC	Effectif	Nombre	Montant TTC
Vignette Ski de Fond Adultes	7,10 €	2	1	14,20 €
Patinoire - avec patins Adultes	8,30 €	2	1	16,60 €
Transport sur place 1/2 journée 12-17 ans	115,00 €	1	1	115,00 €
Location Ski de Fond (Odcvl) 12-17 ans	10,10 €	24	1	242,50 €
Vignette Ski de Fond 12-17 ans	7,10 €	24	1	170,40 €
Location Ski de Fond (Odcvl) Adultes	11,40 €	2	1	22,80 €
Moniteurs ESF (vacation 2h) 12-17 ans	129,00 €	2	1	258,00 €
Transport 1/2 journées - Pistes de Ski 12-17 ans	115,00 €	1	1	115,00 €
Patinoire - avec patins 12-17 ans	5,20 €	24	1	124,80 €

Total options comprises : 4 264,30 €

Remarques : Les tarifs ci-dessus sont calculés sur les bases des taux de TVA en vigueur à la rédaction de cette convention. Toute modification de ceux-ci entrainera leur ajustement. Toutes prestations non prévues ci-dessus feront l'objet d'une facturation complémentaire.

L'encadrement fourni par Odcvl est exclusivement laïque. Hormis le remplacement, sur demande, de la viande porcine, Odcvl n'élabore pas de projets individualisés en ce qui concerne l'animation, l'hébergement ou la restauration. Ce cadre commun est pour Odcvl la garantie d'offrir à tous un espace de liberté, d'égalité et de tolérance à l'égard de la personnalité, des convictions et de l'intimité de chacun.

Week-end Package Neige**Séjour de 2 jours en Pension Complète + un déjeuner supplémentaire**

=> du déjeuner du Samedi au déjeuner du Lundi

La mise à disposition des installations du centre (PISCINE, salle CINEMA, Gymnase...) selon planning de la structure et d'une salle pour votre groupe.

1 gratuité adulte pour 20 payants (soit une pour votre groupe)

=> Adulte supplémentaire au tarif jeune en Pension Complète

=> Le coût d'un **BE SKI FOND** (vacation de 2H) - Groupe de 12 maxi

=> Location matériel **SKI FOND et la VIGNETTE** pour une journée par personne

=> L'entrée à la **PATINOIRE** avec la location des patins

=> le coût d'un transfert A/R en **BUS** pour se rendre sur le **Domaine de SKI FOND**

=> Le coût d'un transport **BUS** pour aller à la **PATINOIRE** de LA BRESSE

Une Pension Complète Odcvl comprend 1 dîner, 1 nuit + Petit déjeuner et 1 déjeuner du midi.

Une 1/2 Pension Odcvl comprend 1 dîner, 1 nuit + Petit déjeuner.

CONTACTS

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter **Simon MAZO** à la maison tous séjours Le Pont du Metty, 21 Route de la Courbe 88250 La Bresse France par téléphone au **+33 3 29 25 43 20 - +33 6 07 22 71 08** ou par e-mail à metty@odcvl.org (<https://metty.odcvl.org>).

MODALITÉS DE RÈGLEMENTS

1er acompte de **1 279,00 €** au **02/01/2023**

2e acompte de **1 705,00 €** au **15/01/2023**

La facture du solde sera à payer sous 30 jours à réception de la facture.

Pénalités de retard : Elles sont définies sur la base du taux de la BCE majoré de 10 points et au paiement d'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

MODALITÉS D'ANNULATION ET/OU MODIFICATION DES EFFECTIFS :
Prévenir le Siège impérativement

En cas de modification des effectifs prévus:

Modification possible des effectifs de votre groupe **jusqu'au 20/12/2022 inclus**, sans indemnités à verser, mais avec un recalcul du tarif de séjour en fonction des prestations choisies.

Modification impossible des effectifs à partir du 21/12/2022 Seul un maximum de 2 personne(s) sur l'effectif total sera autorisé absent sans débits.

Au-delà, une indemnité égale à 100% du montant total des séjours annulés sera facturée.

En cas d'annulation définitive du projet :

A plus de 90 jours du séjour, 10% des prestations seront facturées.

De 89 jours à 30 jours, 50% des prestations seront facturées.

De 29 jours à 72h, 75% des prestations seront facturées.

De 72h au jour J, 90% des prestations seront facturées.

En cas de COVID-19, un remboursement total sera effectué si une des conditions suivantes est justifiée :

Une fermeture administrative par décision gouvernementale de notre maison tous séjours avant votre jour d'arrivée

Une décision départementale formalisée par arrêté préfectoral,

Une situation COVID-19 au sein de votre groupe interdisant administrativement son déplacement.

Également, si cette annulation intervenait moins de 3 jours avant votre arrivée pour les conditions citées ci-dessus, nous facturerons alors les frais engagés pour l'alimentation et prestations non remboursables.

PRESTATIONS ET FOURNITURES À LA CHARGE DU CLIENT

Le client s'engage, en sus de la rémunération ci-dessus fixée, à rembourser sans délai les éventuels frais médicaux et pharmaceutiques avancés par le prestataire sur présentation d'un mémoire établi par le siège accompagné de tous les justificatifs (feuilles de sécurité sociale, ordonnance...)

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Assurances : Toutes les prestations fournies dans le cadre de cette convention sont couvertes par un contrat d'assurances MAIF n° 0903446H, excepté le vol.

Les présentes dispositions font partie intégrante de la convention d'accueil « CONDITIONS GÉNÉRALES » du **09/12/2022**, qui n'en forment qu'une annexe contractuelle. Il est toutefois ici précisé que d'un commun accord entre les parties, il est expressément convenu que si des différences apparaissent entre les présentes « CONDITIONS PARTICULIÈRES » et « CONDITIONS GÉNÉRALES », seules les dites dispositions « CONDITIONS PARTICULIÈRES » feraient foi et trouveraient application.

Odcvl ne s'engage à garantir l'accueil du groupe dans les conditions susmentionnées, que dans la mesure où la convention d'accueil « CONDITIONS PARTICULIÈRES » sera retournée à Odcvl **avant le 21/12/2022**.

En outre, toutes mentions supplémentaires, manuscrites, dactylographiées ou ratures, antérieures ou postérieures aux seings, entraînant la modification des termes de ladite convention, sont nulles et non avenues.

Fait à Épinal, le vendredi 9 décembre 2022 (En autant d'exemplaires que requis par la loi)

Le client

Odcvl – Comptoir de projets éducatifs

Dania KLEIN

Luigi CARAFA

